

## Objectifs

1. Connaître les attributions sociales et économiques du CSE
2. Apprécier la situation économique de l'entreprise et son environnement
3. Acquérir les notions comptables et financières de base
4. Être en mesure d'argumenter et de dialoguer avec l'employeur

## Public

Élus du CSE

## Pré-requis

Parler français

## Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

## Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

## Durée

1 jours soit 7 heures

## Intervenant

Juriste en droit social

## Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

## Tarif

Intra : 1 590 € nets / groupe  
( + frais pour la province en présentiel )  
Inter : 590 € nets / personne  
Inter Visio : 490 € nets / personne

## Financement

Financement par le CSE

## Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.  
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.  
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

## Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

## Programme :

### Le préambule

La présentation du CSE

### La composition et l'organisation

Les titulaires et suppléants

La présidence

Le rôle des membres du bureau (secrétaire, trésorier et adjoints)

Autres représentants du personnel

### Le fonctionnement

L'ordre du jour

Les réunions

Le procès-verbal

Le règlement intérieur

Les commissions

### Les moyens

Les heures de délégation

Les budgets

Les modes de communication

La formation

### Les attributions

La compétence générale

Les réclamations individuelles et collectives

Le rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Les consultations obligatoires et ponctuelles

La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)

La gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

### Les expertises

Les cas de recours

La désignation

La prise en charge financière

### La statut des membres

La durée et le renouvellement des mandats

La protection en cas de licenciement